SPF SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE
ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Bruxelles, le 09/06/2011

Direction générale de l'Organisation
des Etablissements de Soins

CONSEIL NATIONAL DES
ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

Section « Financement »

RÉF. : CNEH/D/SF/ 69-2(*)

AVIS DE LA SECTION FINANCEMENT RELATIF À L'EXÉCUTION DES MESURES EMPLOI RELATIVES À L'ACCORD SOCIAL

Au nom du président,
M. Peter Degadt,

Le secrétaire,
C. Decoster

(*)CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ LORS DES RÉUNIONS DU 09/06/2011 ET RATIFIÉ LORS DU BUREAU À CETTE MÊME DATE.

L'Accord social 2011 prévoir un montant de 9.110.000 € pour des emplois supplémentaires dans les hôpitaux.

Le CNEH propose que les budgets disponibles (5.080.000 € pour min 125 ETP dans le secteur privé et 4.030.000 € pour le secteur public) soient répartis de la façon suivante :

- Au minimum 21.000 € par institution qui compte au moins 100 lits, de façon à permettre le recrutement d'un mi-temps.
- Le solde de chaque secteur étant réparti à la proportionnelle des lits agréés, déduction faite des 100 premiers lits.

Les institutions de moins de 100 lits ne reçoivent aucun montant dans le cadre de cet accord.